

Séance publique du 9 juillet 2007

Délibération n° 2007-4266

commission principale : développement économique

commune (s) : Chassieu

objet : **Opération 0888 requalification de la zone industrielle de Chassieu Mi-Plaine - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 juin 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Au sein de la zone industrielle de Chassieu, objet d'un projet de requalification, une parcelle appartenant à la Commune est actuellement occupée par des gens du voyage sédentarisés et ceci dans des conditions d'hygiène et de sécurité très difficiles. Cette occupation bloque le projet de développement qui pourrait permettre l'accueil ou l'extension d'une entreprise de la zone industrielle.

Afin de redonner à cette parcelle sa vocation première, des terrains communautaires ont été identifiés pour réimplanter les 15 ménages concernés.

La Communauté urbaine a donc décidé de réaliser, en partenariat avec l'Opac du Grand Lyon , un projet d'habitat adapté aux gens du voyage comprenant 10 à 15 logements, un terrain de 300 mètres carrés pour chaque famille avec un emplacement de stationnement pour la caravane.

La desserte et le raccordement des logements seront réalisés provisoirement par la rue Marius Berliet. Pour ce faire, un égout est à créer au droit de cette rue. Une voie provisoire et des branchements en eau et assainissement sont prévus pour relier la rue Marius Berliet à l'opération.

Le coût estimé de ces travaux est le suivant :

- travaux d'assainissement : rue Marius Berliet	142 140 € HT
- desserte provisoire de l'opération-travaux de voirie, branchement eau	150 000 € TTC

Compte tenu que ce projet permet de redonner une vocation économique à ce terrain pour une extension ou implantation nouvelle d'entreprise, les dépenses seront imputées sur l'opération 0888 requalification de la zone industrielle. L'autorisation de programme votée permet de prendre en charge les travaux d'eau et de voirie.

Cependant il faut compléter l'autorisation de programme pour un montant de 142 140 € HT sur le budget annexe de l'assainissement autorisation de programme 12.

Circuit décisionnel : ce dossier a fait l'objet d'un avis favorable du pôle économique le 18 juin 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve : l'individualisation de programme complémentaire de l'opération 0888 requalification de la ZI de Chassieu Mi-Plaine pour un montant de 142 140 € HT.

2° - Les crédits correspondants seront à inscrire au budget annexe d'assainissement de la Communauté urbaine - compte 231 510 - fonction 222 pour 142 140 € HT.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,